

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à l'aménagement de la rue Verdonck

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Les riverains de la rue Denis Verdonck sont mécontents (et il y a de quoi) du nouvel aménagement de leur rue. La partie du côté des cliniques Sainte-Anne et Saint-Rémi, qui comprend notamment l'entrée des urgences, a vu le nombre de places de stationnement drastiquement diminuer et les arbres remplacés par des mini-espaces de verdure.

C'est une rue que les ambulances et la police empruntent à contre-sens chaque jour, minimum trente fois ! Les ambulances et la Police doivent réaliser des slaloms pour arriver à l'hôpital.

L'endroit est devenu une rue résidentielle, mais il est extrêmement rare d'y voir jouer un enfant.

Auparavant, il y avait des poubelles au début, au milieu et à la fin de la rue ; actuellement, il n'y a plus qu'une seule poubelle au coin de la rue.

Les espaces verts ne sont pas entretenus et cela manque de poubelles. Les emplacements de stationnement sont tellement mal conçus que les voitures débordent de ceux-ci.

En résumé, cet aménagement est un désastre en tous points.

Mes questions sont les suivantes :

Le Collège va-t-il entretenir et nettoyer ces espaces verts ?

Des poubelles supplémentaires vont-elles être placées ?

Le plan de circulation peut-il être revu pour une meilleure circulation des ambulances ?

Madame l'échevine MÜLLER-HÜBSCH explique que selon les archives du dossier, l'aménagement existant aujourd'hui dans cette rue correspond en tous points au projet amendé sur avis des riverains, et tel qu'approuvé par le Collège en sa séance du 4 octobre 2016, encore sous la précédente législature. En mai 2021, la clinique avait bien fait part de ses critiques quant à l'accès, pendant les travaux, des véhicules de secours aux locaux. Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec les responsables mais, depuis lors, il n'y a pas eu de retour. Actuellement, l'accès permanent aux urgences se fait en principe

depuis le boulevard Jules Graindor, via la rue Norbert Gille et la rue Verheyden, ce qui ne semble pas poser de problème particulier. Cet accès a été discuté avec la Clinique.

Monsieur l'échevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord:

Concernant les corbeilles, il y a trois corbeilles dans cet axe, car en plus de celle au croisement avec la rue Général Ruquoy, il faut inclure le carrefour avec la rue Van Soust, et celui avec la rue Verheyden sur lesquels il y a une corbeille.

Les corbeilles autour du terrain de la « SPABS », non-occupé et accueillant l'internat, ont été enlevées car elles attireraient trop de dépôts clandestins et nous ne sommes pas favorables à replacer des corbeilles dans cette zone.

Concernant les plantations situées dans cette zone, j'espère que, comme nous, vous vous réjouissez de l'existence de ces endroits améliorant la biodiversité dans la zone. Ces espaces sont donc plantés, réfléchis, pour être différents qu'une simple zone engazonnée. Les services communaux étaient déjà occupés à entretenir la zone dans le quartier au moment de la réception de votre interpellation, car les rues avoisinantes jouissent des mêmes aménagements, que ce soit la place Henri De smet ou la rue Général Rucquoy, tout cela dans le cadre d'un projet financé par « Beliris ». Donc, tout sera en ordre prochainement si ce ne l'est pas déjà au moment où je vous parle.

F. CARLIER convient que l'aménagement a été décidé par le Collège en 2016 mais si, à l'usage, on s'aperçoit qu'il y a des problèmes, il lui semble qu'il faut tenter de les résoudre et de trouver une autre solution !

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH conclut que l'aménagement prévu par le Collège en 2016 est donc une catastrophe !